

Saliès – conseil municipal du 20 mars 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT TARN

ARRONDISSEMENT

CANTON

Albi-Sud

*Nombre de conseillers*

En exercice 15

Présents 14

Votants 14

Commune SALIÈS  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 20 mars 2026  
L'An deux mille vingt-six et le 20 mars

Le Conseil Municipal de la commune de SALIES étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 16 mars 2026, sous la présidence de **Jean-François ROCHEDREUX, le Maire.**

**Etaient présents :** Jean-François ROCHEDREUX, Jacky MIQUEL, Bernard TOMINET, Nathalie BRULANT, David FERRÉ, Florence CABROL, Bruno GASCON, Valérie JACQUET, Nicolas MARTIN, Jean-Louis VAUGARNY, Marine NAYME, Sabrina BORGOMANO, Evelyne CAVALIE-GUALLAR, Sophie CAMALON,.

Excusé : Larbi FAÏDI.

**ELECTION DES ADJOINTS**

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 20h00,

Le conseil municipal de la commune de Saliès, régulièrement convoqué le 16 mars 2026 par Monsieur Jean-François ROCHEDREUX, maire sortant, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-François ROCHEDREUX maire.

Etaient absent excusé : Larbi FAÏDI

Secrétaire de séance : David FERRE

CONSIDERANT les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

CONSIDERANT que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- 14 suffrages exprimés pour la liste de Jacky MIQUEL;
- 

Le conseil municipal, par :

- 14 voix POUR,
- 0 ABSTENTION(S),
- 0 voix CONTRE,

ELIT la liste de Jacky MIQUEL ;  
INSTALLE

- Monsieur Jacky MIQUEL en qualité de 1<sup>er</sup> adjoint;
- Madame Evelyne CAVALIE-GUALLAR en qualité de 2<sup>e</sup> adjointe;
- Monsieur BRUNO GASCON en qualité de 3<sup>e</sup> adjoint;

AUTORISE Monsieur Jean-François ROCHEDREUX à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Certifié conforme au Registre.

Ainsi fait et délibéré à Saliès, le 20 mars 2026


Le secrétaire de séance



David FERRE



Le Maire



Jean-François ROCHEDREUX

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 23 MARS 2026